

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Mars

A KIEL!

La France va donc à Kiel. C'est un succès pour la politique de l'empereur d'Allemagne. On prête à Guillaume II d'autres vœux que le simple désir de réunir autour de lui les représentants de toutes les puissances européennes, y compris ceux de la France.

Le souverain allemand aurait de vastes projets de paix. On va jusqu'à lui attribuer des arrière-pensées de désarmement.

Un journal italien, le *Secolo*, assure que Guillaume II aurait déclaré à Vienne, lors des obsèques de l'archiduc Albert, qu'il espérait amener le nouveau czar à faire adhésion à la triple alliance. Il lui représenterait que, en raison des bonnes relations actuelles de la Russie et de l'Angleterre, et de l'amitié qui unit la France à la Russie, celle-ci pourrait faciliter un accord en vue du désarmement partiel des grandes puissances.

La Russie est devenue de plus en plus l'arbitre de l'Europe. C'est elle qui nous fait aller à Kiel; c'est elle qui a opéré le premier rapprochement entre la France et l'Allemagne, où notre patriotisme a plus à souffrir que toutes les raisons de politique et de convenance n'ont à nous inspirer de résignation; c'est elle qui peut rendre possibles les combinaisons attribuées à l'empereur allemand pour amener la France à désarmer avec les autres Etats, ou pour l'isoler en Europe.

Les événements ont créé à la Russie ce rôle prépondérant. Restée en dehors des conflits qui ont mis aux prises, depuis le traité de Paris, les grandes puissances occidentales, elle a pu prendre cette situation d'arbitre, qu'elle a exercée déjà, à plusieurs reprises, dans les circonstances les plus graves, soit pour la paix, soit pour la guerre. Et c'est à ce rôle souverain qu'elle

semble vouloir borner aujourd'hui sa politique.

Elle s'est donné pour mission de maintenir l'équilibre européen.

Là est la raison déterminante de l'entente contractée avec la France, comme contre-poids à la triple alliance. Pour nous, cette amitié, manifestée avec tant d'éclat par les fêtes de Cronstadt, de Toulon et de Paris, nous est apparue comme le salut, dans les conditions où nous nous trouvons d'être écrasés, du jour au lendemain, sous la coalition de l'Allemagne, de l'Autriche et de l'Italie. Elle était, en effet, et elle est encore pour nous un précieux appui, un gage de sécurité.

Elle n'a qu'une règle de diplomatie, c'est d'empêcher toute puissance de grandir trop aux dépens d'une autre et de la sécurité générale; elle poursuit le maintien de la constitution actuelle de l'Europe, tantôt en laissant faire la guerre, tantôt en imposant la paix, elle veut le repos général des peuples et des Etats de l'Occident, soit pour éviter les complications, dans lesquelles elle pourrait se trouver engagée elle-même, soit pour assurer toute latitude du côté de l'Orient. Sa politique, quels que soient les sentiments de sympathie qui peuvent l'inspirer à certains moments, est avant tout une politique d'intérêt. Et, à vrai dire, il ne peut y en avoir d'autre entre Etats.

C'est à nous à ne pas nous départir non plus de cette politique. L'Allemagne nous a attirés à Kiel, à la suite de la Russie. Nous irons en compagnie de notre alliée, plutôt derrière qu'à côté d'elle. Quelle terrible nécessité, si ce n'est pas une terrible faute! Veillons bien toutefois aux suites de notre démarche, pour empêcher l'Allemagne, avec ses calculs plus ou moins sincères, de tirer parti d'une condescendance peut-être trop facile, au détriment de notre dignité et de nos droits nationaux.

X...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 mars 1895

On discute en ce moment le budget de la guerre. Une réduction de 200,000 fr. sur les fourrages est adoptée.

On passe ensuite au budget de la marine (transports pour Madagascar). Le gouvernement repousse l'amendement portant 10,000 francs d'augmentation pour le transport du matériel de guerre. L'amendement est retiré.

Relativement aux conserves de la marine et aux papilles de la marine divers amendements sont repoussés.

M. de Montfort réclame une modification à la loi de 1893 sur la médaille coloniale.

L'amendement est repoussé.

On adopte une augmentation de 20,000 fr. pour donner aux invalides de la marine le traitement égal à ceux de l'armée.

Relativement au budget des finances, M. Marcel Sembat demande l'impôt sur la rente, et incidemment il touche à tout, même au phosphore blanc des allumettes.

Le gouvernement repousse cet impôt et la Chambre est de son avis, 296 voix contre 216.

La discussion générale est close.

On discute ensuite les pensions civiles et les secours aux militaires, la dotation du président, les dépenses du Sénat.

M. Jaurès en profite pour demander la suppression du crédit pour le Sénat. Sa motion est repoussée par 470 voix contre 73.

SENAT

Séance du 14 mars 1895

On continue la seconde lecture de la loi sur la réforme des prestations, mais le rapporteur demande que les conseils généraux soient consultés sur cette réforme.

Le ministre de l'intérieur appuie cette requête et l'ajournement est prononcé.

Le Sénat vote ensuite, après explications de M. Grivart, rapporteur et du garde des sceaux, un projet relatif à la modification d'un article du Code de procédure civile.

Ce projet dispose que toutes les fois que le dernier jour d'un délai quelconque de procédure, franc ou non, est un jour férié, ce délai sera prorogé jusqu'au lendemain.

J'aurai besoin de causer quelques instants seul à seule avec vous.

Céline hésita.

— Je ne puis guère vous recevoir ici, dit-elle, je ne suis pas chez moi.

— Vous ne devez rien craindre avec moi.

— Ce n'est pas cette pensée qui me guide, dit-elle, mais de quoi s'agit-il?

Elle demanda cela tout bas.

Henri se rapprocha d'elle.

— Il s'agit de celui qui doit devenir votre mari et que vous ne pouvez pas épouser.

Céline regarda le jeune homme en face.

— Je me fie à vous, dit-elle, tout à l'heure j'irai vous conduire quelques pas, vous pourrez me parler.

— Merci.

Mme Rousseau était revenue.

— Il s'agit donc de ce pauvre Fusil, dit-elle, le pauvre chien a-t-il assés changé de maîtres depuis quelques temps; il n'a pas maigri et il se porte bien.

— J'en avais soin, dit Epaminondas, Bock et moi nous sommes deux amis.

— Je vois cela.

— M. Laborde désire que je le rende à sa maîtresse, ce qui est juste, mais moi je ne puis me décider à m'en séparer et d'un autre côté, Bock ne voudra pas me quitter.

— Quel drôle de nom vous lui avez donné là.

— Bock! c'était le nom qu'il fallait pour un garçon de café.

— Comme Fusil pour un garde-chasse.

— Il répond aux deux noms.

Epaminondas se tourna vers Céline.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis jeudi, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Ribot.

Le conseil a approuvé le projet de loi élaboré par les ministres de la justice, de la guerre et de la marine, relatif au crime de trahison.

Ce projet va être soumis à la commission de l'armée.

Les faits d'espionnage seront l'objet d'un projet de loi spécial.

Le conseil a pris la décision de ne pas s'opposer à la disjonction de la question des bouilleurs de crû de la discussion du budget, mais le gouvernement demandera que le projet de réforme du régime des boissons soit discuté aussitôt après le budget.

Le voyage de la Reine d'Angleterre

Cherbourg, 14 mars, soir.

La reine d'Angleterre a débarqué sur la passerelle établie par la marine et ornée de drapeaux et de fleurs; un tapis y avait été jeté. La reine a pris place dans le train spécial et a été saluée à son départ par le consul d'Angleterre, le préfet maritime et les autorités civiles et militaires; la musique de l'infanterie de marine et celle du 25^e de ligne ont joué l'hymne anglais.

Les troupes de la guerre et de la marine, échelonnées sur le parcours de l'arsenal à la gare, ont rendu les honneurs.

L'escadrille royale britannique qui accompagnait la reine appareille de Cherbourg, pour l'Angleterre.

La patrie? affreuse blague!

Il y a quelques mois, c'était M. Dejeante, député socialiste du vingtième arrondissement de Paris, qui affichait dans sa boutique un journal contenant ces mots: « La patrie n'est qu'une affreuse blague. » La Chambre lui montra qu'un tel blasphème ne pouvait être toléré par une Assemblée française.

Avant-hier, M. Faberot, chapelier de son métier, député du onzième arrondissement par occasion, a prétendu déclarer du haut de la tribune que la patrie « n'est qu'un mot. » La Chambre entière — les socialistes exceptés, naturellement — a fait entendre de si vives protestations et si bien hué cet internationaliste malencontreux, qu'il a dû retourner tout penaud à son banc, où

— Voyons, mademoiselle, dit-il, c'est à vous de me dire ce que vous pensez sur cette affaire.

— Je vous écoute monsieur.

— Bock était à votre père, puis à votre frère, il vous revient, c'est évident. Mais je lui ai sauvé la vie et, depuis six mois, je le loge et je le nourris.

— C'est une question d'argent.

— Non pas; M. Laborde m'a offert cent francs pour m'indemniser et j'ai refusé; je suis attaché à Bock et Bock, j'en suis certain, n'hésitera pas à revenir avec moi, je vous prie en grâce de me le laisser.

Céline regarda Henri.

— Qu'en pensez-vous? dit-elle.

— Moi, dit Henri, j'en penserai ce que vous voudrez.

— Mais vous me le ramenez.

— C'était un moyen de vous voir, fit-il très bas en se baissant.

Céline comprit et resta silencieuse.

Madame Rousseau rompit le silence.

— Mon enfant, dit-elle, si vous me demandiez mon avis, je vous dirais que vous allez vous marier et que vous n'avez pas besoin d'un chien dans votre appartement. Votre mari n'est pas chasseur et Fusil serait mieux avec Rousseau, par exemple, qu'avec vous. J'ajoute que M. Cyprien et Fusil ne sont pas camarades, puisque vous le savez, le chien grognait sans cesse après lui.

— C'est vrai.

— Et que vous l'avez donné à votre frère Joseph pour éviter des ennuis.

Henri et Epaminondas se regardèrent et échangèrent un coup d'œil expressif.

— Puisque monsieur, ajouta Mme Rousseau,

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 31

LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XVII

JE VOUS AIME!

Mme Rousseau et Epaminondas étaient rentrés à leur tour.

— Mademoiselle, dit Henri, vous me pardonnez, je l'espère, la visite que j'ai prise la liberté de vous faire aujourd'hui en faveur du motif qui m'amène.

— Vous êtes pardonné d'avance, monsieur, répondit Céline d'une voix un peu tremblante, après le service que vous m'avez rendu, je suis toujours votre obligée.

— Tiens, tiens, tiens, pensa Mme Rousseau, ils se connaissent... Est-ce que j'aurais deviné?... Ce garçon-là est très bien... Nous allons savoir du nouveau.

Puis elle cria:

— Al mon Dieu, mon oignon qui brûle!

Et elle rentra dans la cuisine.

— Asseyez-vous messieurs, dit Céline en offrant des chaises aux deux jeunes gens.

Bock allait de sa maîtresse à son maître tout joyeux, puis il s'assit entre eux, les regardant tour à tour, heureux de les voir réunis.

Henri Laborde prit alors la parole:

— Mademoiselle dit-il, ma visite demande une explication et je vais vous la donner. Le seconde fois que j'eus le bonheur de vous rencontrer, c'était, si vous vous en souvenez, au premier étage de la tour Eiffel, à la Brasserie Alsacienne où monsieur, que voici, était garçon et nous servait.

— Je ne remets pas monsieur, fit Céline.

— C'est lui qui avait sauvé votre chien, lors de l'accident arrivé à votre frère cadet qui s'est noyé. Depuis ce temps, Fusil est resté avec lui.

— Je remercie sincèrement monsieur.

— J'ai eu la pensée, continua Henri, de vous rendre ce chien qui est pour vous un ami, un souvenir surtout de ceux qui ne sont plus. Je suis allé trouver M. Mercier et j'en ai décidé à venir avec moi pour traiter du rachat de ce bel animal auquel il tient beaucoup, je ne dois pas vous le cacher. Ai-je bien fait?

Céline leva ses beaux yeux sur le jeune homme et lui dit d'une voix émue en lui tendant la main.

— Comment m'acquitterais-je jamais envers vous!

— Peut-être ce sera facile, dit-il en pressant la main qui lui était offerte.

— En vérité, je le voudrais.

— Je vous en fournirai le moyen.

— Bientôt.

— Quand vous le désirerez.

— De suite alors.

Henri montra la cuisine et plus bas.

— J'ai une grave révélation à vous faire.

— Encore un malheur sans doute fit-elle.

— J'ose croire le contraire, mademoiselle, mais

ses voisins n'ont pas mis d'empressement à le féliciter, pour ne pas se compromettre.

Nous relevons cet incident, parce que rien n'est mieux fait pour déconsidérer un parti, dans ce pays où tout le monde est patriote, que de pareilles déclarations, dont les chefs socialistes ont grand soin de se dispenser.

Les Conventions

Quoiqu'elle n'ait pas encore procédé à la discussion générale, la commission des conventions a nommé, hier, son rapporteur.

Son choix s'est porté sur M. Darlan, député opportuniste de Lot-et-Garonne.

Les conclusions de la commission, sur le cas de M. Raynal, seront arrêtées dans quelques jours.

L'enquête est terminée, les sous-commissions font l'exposé de leurs études, et la discussion générale, qui formera la dernière phase des travaux de la commission, permettra de fixer les conclusions que le rapporteur aura à soutenir devant la Chambre. En tous cas, le rapport sera certainement déposé sur le bureau de la Chambre, avant les vacances de Pâques.

Réforme des boissons

Les bureaux des groupes agricole et viticole du Midi, et viticole de l'Est, se sont réunis jeudi, et ont décidé de demander au gouvernement non seulement de ne pas soulever la question des bouilleurs de cru à propos du budget, mais même de retirer les articles 12 à 17 de la loi des finances qui concernent les bouilleurs de profession, et édictent des mesures contre la fraude en ce qui touche cette catégorie d'industriels.

Les débits de boissons

De la *Petite République* :

« Afin d'éviter de nouvelles difficultés d'interprétation des arrêtés préfectoraux, relatifs à la police des établissements publics, des instructions vont faire connaître aux municipalités que la permission extraordinaire accordée par le maire à un débitant, oblige à accueillir favorablement toutes les autres demandes, à la condition, pour les intéressés, de produire une demande régulière sur papier timbré.

» Les préfets sont autorisés à déléguer aux maires le pouvoir d'accorder une prolongation d'ouverture des débits de boissons jusqu'à deux heures du matin, dans toutes les localités, les mardis gras, la veille de Noël et les dimanches et jours de fêtes légales. »

Le capitaine Romani

On télégraphie de Rome, 14 mars :

« Le roi vient de signer un décret d'amnistie comprenant le capitaine français Romani.

» Le capitaine va, par conséquent, être mis en liberté. »

Paris, 15 mars.

Le *Courrier du Soir* prétend qu'une dépêche de Rome annonce que le capitaine Romani a été mis en liberté hier soir à quatre heures.

CHINE & JAPON

Dans les cercles politiques on est certain que les Japonais n'accepteront pas les ouvertures de paix qui leur seront faites par les Chinois.

L'armée japonaise est décidée à aller jusqu'à Pékin et le gouvernement ne semble pas résolu

à s'opposer au projet rêvé par les soldats et par leurs chefs.

Le mikado consentira seulement à traiter quand ses troupes seront entrées dans la capitale de l'empire chinois.

On croit que l'entrevue entre Li-Hung-Chang et l'empereur du Japon aura lieu à Shimonoseki, près de Hiroshima. Le parti de la guerre est décidé à ne rien accepter et à continuer les hostilités jusqu'à la prise de Pékin.

Le major von Hanneken retournera bientôt dans son pays. Le grand chef des armées chinoises est complètement discrédité et son départ ne sera regretté par personne.

Saint-Petersbourg, 15 mars.

On mande de Tien-Tsin au *Novost Vremia* que le Japon demande la cession d'un grand morceau de la Mandchourie, jusqu'à Moukden et au grand mur.

Le *Novost Vremia* fait remarquer que la Mandchourie entre dans la sphère des intérêts russes.

Londres, 14 mars.

On mande de Berlin au *Standard* :

« La Chine est prête à céder les îles demandées par le Japon, y compris Formose, pourvu que la France, qui est la puissance la plus intéressée dans la question, y consente. La Chine, cependant refusera de céder une partie quelconque de la Mandchourie-est. Son envoyé spécial auprès du Tsar a persuadé à Nicolas II de s'opposer à toute cession de ce genre. Il paraît, en outre, que la Chine a offert à la Russie des concessions qui sont tenues secrètes. On dit que l'Angleterre consentira à toutes les conditions acceptées par la France et la Russie pourvu que ces puissances ne reçoivent pas de la Chine des concessions de territoire.

» L'Allemagne maintient toujours sa réserve et sa neutralité. »

La marine anglaise

Lord Robetson, lord civil de l'Amirauté, constate qu'il y a dix ans, le budget de la marine était de 12 millions de livres (300 millions de francs) et comprenait 28,000 hommes. Aujourd'hui le budget est de 18 millions de livres (450 millions de francs) et comprend 88.850 hommes.

A cette époque, les navires construits ou en construction étaient de 692,000 tonneaux et en forment aujourd'hui 1,300,000. Donc la flotte est doublée.

La chaîne Dreyfus

Un commissaire de police, qui a le malheur de porter le même nom que le traître Dreyfus, est en instance pour changer son nom en celui de Max Déprez.

On vient cependant de donner ce nom de Dreyfus à un *monstre* de la métallurgie.

On forge, en effet, dans l'importante usine de MM. Dorémieux et Co, à Saint-Amand (Nord), une énorme chaîne destinée au port de Toulon et dont il n'y aura pas de seconde au monde.

Aussi les ouvriers, considérant que l'ex-capitaine Dreyfus est un monstre dont on ne verra plus le pareil, ont-ils baptisé leur chaîne du nom de Dreyfus.

Elle pèse 7,000 kilos et elle a 42 mètres de long. Le fer employé a 80 millimètres d'épaisseur et chaque maillon pèse 34 kilos.

CHRONIQUE LOCALE

Réunion des Conseils généraux

En conformité de la loi du 10 août 1871, tous les conseils généraux de France (celui de la Seine excepté), se réuniront en session ordinaire le 22 avril prochain.

Cette session sera la dernière à laquelle assisteront les membres de la série renouvelable en 1895.

L'assistance par le travail

Les préfets sont invités à retenir l'attention des conseils généraux, à la session prochaine de Pâques, sur un projet général de création dans chaque département d'une Société d'assistance par le travail, à l'exemple des œuvres de ce genre qui fonctionnent à Paris.

Ces Sociétés s'occuperaient avant tout, à l'aide d'abord de subventions départementales et ministérielles, des ouvriers nécessiteux. Son action s'étendrait ensuite aux libérés de prison et des mineurs de 16 ans, dont la conduite aurait attiré l'intervention judiciaire, mais qui seraient néanmoins jugés dignes d'intérêt.

Les cotisations particulières seront admises et centralisées par les soins d'une commission officielle.

Le général Gras

Notre compatriote M. le général de division Gras, est désigné pour inspecter, cette année, les corps de troupes, services et établissements de l'artillerie et du train des équipages militaires des 13^e et 17^e corps d'armée.

Trésorerie de l'armée

Par arrêté ministériel du 11 mars courant, M. J. Blanc, percepteur d'Autoire, sous-lieutenant de réserve au 7^e de ligne, est nommé commis de trésorerie de l'armée.

Toutes nos félicitations.

Témoignage de satisfaction

M. le Préfet du Lot vient d'accorder un témoignage officiel à M. Joseph Day, domestique à Capdenac, qui a accompli un acte de courage et de dévouement en sauvant une jeune fille qui était sur le point de se noyer dans la rivière du Lot.

Bourses d'enseignement primaire supérieur

Les candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur sont informés que le registre d'inscription sera irrévocablement clos le 31 mars courant, terme de rigueur.

Départ du détachement du 200^e de ligne pour Madagascar

La compagnie formée par le 17^e corps pour le 200^e régiment destiné à l'expédition de Madagascar a été réunie à Agen au 9^e de ligne. Tous les régiments du 17^e corps ont concouru à cette formation. Le 7^e de ligne est dans ce cas.

Mardi, à trois heures, le général Fabre, commandant le 17^e corps, est arrivé à Agen pour passer l'inspection de ces troupes.

Le régiment tout entier était en grande tenue dans la cour de la caserne Lacuée; les hommes avaient un entrain superbe.

Le soir, à huit heures, réception au Cercle militaire à laquelle assistaient les généraux Fabre, Vincendon, Clément, Combarieu et tous les officiers supérieurs de la garnison, le premier président, le préfet et le maire d'Agen.

Des toasts patriotiques ont été prononcés

Le début l'embarassait un peu et ce fut d'une voix presque tremblante qu'il commença son petit discours.

— Mademoiselle, dit-il, il convient je crois, de vous dire franchement, loyalement, ce qui m'a amené ici et quelles sont mes intentions.

Céline appuyée légèrement sur le bras du jeune homme, tremblait elle-même et cependant ressentait une sensation délicieuse, qu'elle n'avait jamais éprouvée au bras de Cyprien.

Elle comprit bien que M. Laborde allait lui faire une déclaration, à elle qui allait se marier bientôt et qui était fiancée, et elle s'étonna de ne pas trouver un mot à répondre pour repousser cet aveu.

Henri prit le silence de la jeune fille pour un acquiescement et continua :

— Le jour de l'accident de voiture je vous vis et je fus séduit par votre beauté, je vous suivis et je fus assez heureux pour vous rendre un service que je ne veux pas rappeler.

— Service que je n'ai pas oublié.

— Vous êtes trop bonne. Je vous perdis de vue et, je dois vous l'avouer, je fis l'impossible pour vous retrouver sans y parvenir. J'étais cependant sur vos traces, rue Bochart-de-Saron, lorsque je rencontrai pour la première fois M. Cyprien Delatuelle, qui m'éconduisit fort impoliment.

— Il faut lui pardonner.

— Je vous retrouvai par l'effet du hasard à la tour Eiffel et vous savez ce qu'il advint de cette rencontre. Bock s'élança sur un homme en blouse qui disparut dans la foule. Un instant après, cet homme a été vu près de votre frère et nous avons quelque sujet de croire qu'il n'est pas étranger

Le lendemain, la compagnie du 200^e en partance pour Madagascar, a été passée en revue et le général en chef lui a adressé l'allocution suivante :

« Soldats de la 11^e compagnie du 200^e de ligne.

» Je n'ai pas voulu vous laisser partir pour votre nouveau régiment sans venir vous voir, vous souhaiter bonne chance au nom de tout le 17^e corps d'armée, et vous féliciter de l'esprit patriotique auquel vous avez obéi en demandant à faire partie du corps expéditionnaire de Madagascar.

» Vous allez porter les couleurs françaises dans la grande île africaine, vous allez y défendre les droits séculaires de la France et montrer au monde que quelles que soient les distances et les difficultés, notre pays saura partout faire respecter son honneur et ses intérêts. Soyez fiers de la belle mission que vous allez remplir et soyez assurés que le cœur de la France sera avec vous. Vous aurez des souffrances à endurer et une résistance à briser; mais vous êtes des hommes à ne rien trouver au-dessus de vos efforts et de votre volonté et vous n'oubliez pas qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

» Je vous recommande de bien suivre les prescriptions qui vous seront données au sujet de l'hygiène à observer dans les pays tropicaux. En vous y conformant, vous sauvegarderez facilement vos santés et vous vous présenterez solides sous les armes au jour du combat.

» Encore une fois bonne chance, mes amis, affirmez hautement à Madagascar les qualités militaires que nous avons développées chez vous, et laissez-moi espérer que ce sera un soldat du 17^e corps, un Languedocien qui plantera le drapeau français sur le palais d'argent de Tananarive. »

Le détachement s'est rendu ensuite à la gare accompagné par une foule immense qui a acclamé les soldats.

Promotions dans l'armée territoriale

Les bureaux d'armes du ministère de la guerre préparent, en ce moment, un travail de promotions et de mutations qui sera important surtout pour l'infanterie de l'armée territoriale.

D'après nos informations, celui-ci, qui est indépendant du mouvement à opérer le 15 mars dans les cadres de l'état-major général, paraîtra vers le 8 avril.

Service militaire des étudiants

M. Georges Berry a déposé une proposition de loi tendant à faire bénéficier les aspirants au doctorat en droit, de la modification de la loi du 15 juillet 1889, proposée par la commission de l'armée et tendant à fixer à l'âge de 27 ans, la limite de l'obtention du doctorat pour les étudiants en médecine.

Ecole municipale de dessin

Les élèves de l'école de dessin sont informés que les réparations occasionnées par l'incendie du 10 janvier dernier étant terminées, les cours interrompus jusqu'à ce jour, s'ouvriront de nouveau le mardi, 19 courant et que toutes les fournitures nécessaires leur seront, à l'avenir, délivrées gratuitement.

Les frais d'études des Lycées et Collèges

Jusqu'ici les économistes des établissements uni-

versitaires ont toujours été en faveur de la mort violente de celui qui vous pleurez.

— Hélas !

— Depuis, je ne pouvais vous revoir; je ne le devais pas, car je savais que vous étiez fiancée à un autre, mais je ne pouvais chasser votre image de mon cœur et j'avais juré que vous seriez ma femme.

— Oh ! monsieur...

— Pardonnez-moi, mademoiselle, mes paroles ne peuvent vous blesser, car elles sont l'expression sincère de l'amour profond que vous m'avez inspiré et que je désire vous faire partager, au prix même de mon existence.

Céline garda le silence et Henri n'osa plus continuer.

Alors la jeune fille dit :

— Vous m'avez dit tantôt que vous aviez une grave communication à me faire.

— C'est vrai. L'aveu que je viens de vous faire ne se serait pas échappé de mes lèvres sans un motif puissant.

— Parlez donc.

— Vous avez entendu tout à l'heure l'histoire de cette jeune mère et de son enfant que M. Mercier et son chien ont arraché à une mort certaine.

— Je n'en ai pas perdu un mot.

— J'étais présent à la scène. Je désespérais de vous revoir jamais, car je n'aurais pas osé venir seul ici vous parler et vous compromettre, j'eus l'idée d'aller chercher Bock et de vous le ramener, je pourrais ainsi me présenter et vous voir.

— Vous avez réussi.

(A suivre).

tient tant à ce chien, pourquoi ne le lui laisseriez-vous pas ?

— Vous me ferez doublement plaisir, dit Epaminondas, car ce brave Bock a, hier soir, sauvé de la Seine une petite fille.

— En vérité ! s'écrièrent les deux femmes.

— Oui, pendant que je ramena la mère au rivage, Bock avait pris l'enfant, et je dois vous dire que j'ai des idées particulières pour que Bock et cette pauvre femme fassent plus ample connaissance ensemble.

— Une femme qui s'est jetée à l'eau ! s'écria Mme Rousseau, quelque désespoir d'amour.

— Peut-être bien.

— Contez-nous cela, monsieur.

— Si cela vous fait plaisir.

Et Epaminondas conta l'histoire du sauvetage sans nommer personne, et ajouta seulement que la jeune fille se voyant abandonnée par son amant avait perdu courage et avait tenté de se suicider.

Mme Rousseau broda là-dessus pendant un quart d'heure, puis elle voulut absolument offrir quelque chose à ces messieurs.

Pour ne pas la contrarier, Henri accepta un verre de vin, et il fut convenu que Fusil resterait avec Epaminondas et garderait ainsi son nom de Bock.

Puis on parla de se séparer.

Henri prit la parole.

— Mademoiselle, dit-il, nous fera-t-elle l'honneur et le plaisir de nous faire la conduite jusqu'au premier carrefour.

— Elle vous doit bien cela, dit vivement madame Rousseau, qui avait appris entre temps l'avenue de la voiture à l'entrée du faubourg Mont-

martre, moi j'irais bien avec vous mes enfants, mais je ne puis quitter mon dîner; l'heure avance et Rousseau ne va pas tarder à rentrer.

— Alors vous acceptez, mademoiselle ? dit Henri joyeux.

— Certes, monsieur.

— Seulement ne soyez pas trop longtemps, fit madame Rousseau.

— Un quart d'heure, pas plus.

— Allez donc.

Les trois jeunes gens sortirent précédés par Bock, qui dansait devant eux.

Madame Rousseau les regarda partir.

— En voilà un, dit-elle tout bas, qui me paraît joliment amoureux, ça se voit tout de suite, il la mange des yeux; beau garçon qui me paraît franc et qui doit avoir de la gallette comme on dit.

Hum ! la petite ne dit rien, mais je crois qu'elle l'écoute avec intérêt, m'est avis qu'elle a de la chance. J'aurais bien l'autre, maintenant je ne sais pas trop, mais celui-ci me plaît beaucoup.

Attendez pour nous décider.

Une fois hors de la vue Henri offrit son bras à Céline qui l'accepta.

Epaminondas marchait devant à quelques pas causant à Bock et très heureux de ramener son chien.

Il comprenait le brave garçon que son nouvel ami ne serait pas fâché de rester un peu seul avec la jeune fille. Pourtant il ne voulait pas se dérober entièrement.

Henri comprenant que l'occasion qu'il tenait ne se représenterait peut-être jamais, résolut d'attaquer le taureau en face et de le prendre par les cornes, c'est-à-dire qu'il alla droit au but.

versitaires se bornaient à rembourser par mandat-poste aux familles des élèves dont les absences pour cause majeure justifient un remboursement partiel, les avances de frais d'étude. Mais ce mode de restitution était trop simple et l'administration recherche une complication qui vient d'être adoptée.

Dorénavant, les intéressés devront se présenter en personne aux établissements scolaires, qui se trouvent pour beaucoup à une assez grande distance. Sinon, ils auront à faire établir sur papier timbré une procuration en règle légalisée par le maire de leur domicile. Après quoi ils pourront rentrer dans leurs avances dans le délai de trois mois.

Instruction publique

Les répétiteurs ayant vu le crédit affecté à leurs promotions diminué de 15,000 fr. par la loi des finances de 1895, viennent de s'adresser à M. Poincaré, ministre, pour le prier de disposer en leur faveur des disponibilités dans la mesure la plus large.

Voici le texte de la requête respectueuse qu'a reçue le ministre :

« Monsieur le ministre,
 La Chambre des députés a bien voulu rétablir, dans leur intégrité, les crédits de péréquation que votre administration lui avait demandés primitivement; seule, est maintenue une réduction de 15,000 fr., portant sur le crédit des promotions des répétiteurs.

Il s'en suit que les professeurs de collège, qui remplissent les conditions réglementaires de stage, seront tous appelés à la classe supérieure, tandis que la moitié des répétiteurs admissibles à promotion recevront l'augmentation de traitement à laquelle ils ont droit.

Or, le décret du 29 août 1891 assimile les répétiteurs aux professeurs de collège, notamment en ce qui concerne l'avancement (art. 3.). La différence des sommes qui auront cette destination, après le vote de la loi de finances accentuerait encore l'inégalité qui existe entre ces deux catégories de fonctionnaires, inégalité reconnue par M. le rapporteur du budget.

Le nombre des répétiteurs, dit M. Bastid dans son rapport (p. 58), est d'environ 1,600, et la dépense réelle de leur traitement est inférieure de près de 400,000 fr. à la dépense normale qui devrait être effectuée si les répétiteurs des deux ordres étaient répartis dans leurs classes, proportionnellement aux chiffres indiqués pour les professeurs des lycées et collèges.

Les répétiteurs s'adressent, monsieur le ministre, à votre esprit de justice et à votre haute bienveillance, et vous demandent d'user en leur faveur des disponibilités dans la mesure la plus large.

« Daignez agréer, etc. »

Culture de tabac

M. le directeur des tabacs adresse aux journaux la communication suivante :

« Le syndicat des planteurs de tabac de Cahors a fait annoncer dans les journaux de la localité que les démarches relatives à l'assurance de la récolte par l'administration des tabacs venaient enfin d'aboutir.

Ainsi présentées, les choses ne sont pas exactes.

L'administration des tabacs n'assurera pas les plantations. Elle prêtera seulement son concours à la création, sous les auspices du conseil général, d'une société de secours aux planteurs de tabac sinistrés, par l'inscription des planteurs adhérents et l'évaluation des pertes matérielles éprouvées par les sinistrés.

Là se borne son rôle.

M. le directeur des tabacs juge cette rectification nécessaire pour prévenir un malentendu possible. »

Règlement de la caisse de secours des planteurs de tabac

Conditions générales

1° La caisse est créée sous le patronage du conseil général. Elle est destinée à venir en aide aux planteurs qui adhéreront au règlement, quand ils auront subi un sinistre de grêle, de gelée, d'inondation et d'ouragan. Elle a son siège à Cahors.

2° Elle est alimentée : 1° par les cotisations des planteurs adhérents; 2° par le fonds de réserve dont il va être question; 3° par les subventions qui pourront être accordées par la caisse du centime; 4° par les intérêts des fonds de réserve; 5° par les subventions qui pourront être obtenues de l'Etat, des départements, des communes et les dons particuliers.

3° Les cotisations sont fixées à 4 pour cent de la valeur du tabac, établi par la commission d'expertise de la régie. Toutefois, pour les récoltes sinistrées, la cotisation sera calculée d'après le prix moyen des trois récoltes précédentes exemptes de sinistres. — Elles sont prélevées sous forme de retenue par les soins du comptable de la régie, sur les prix des tabacs livrés et versés chaque jour entre les mains du trésorier de la caisse.

4° Le planteur qui voudra participer aux se-

cours de la caisse fera sa déclaration d'adhésion sur un registre spécial, en même temps que la déclaration de culture. Cette déclaration devra porter sur la totalité des terres plantées en tabac qu'il possède dans le département.

Elle sera signée par lui, son fondé de pouvoirs ou deux témoins et l'employé des tabacs.

Pour l'année 1895, les déclarations d'adhésion pourront être faites, par exception, au moment des livraisons de tabacs, ou dans le mois qui suivra cette période.

5° La déclaration engagera le planteur ou ses successeurs pour une période de cinq ans, s'ils continuent à se livrer à cette culture.

6° A l'expiration de ce délai, le planteur devra, s'il désire cesser de participer à la caisse, faire connaître son intention.

7° En cas de sinistre, le planteur devra informer le directeur des tabacs de la contenance de la parcelle et du jour où le sinistre s'est produit. Le dommage sera estimé sans retard.

8° Le dommage sera calculé sur la différence entre le prix payé au planteur l'année du sinistre et la moyenne des prix qui lui auront été payés pendant les trois années précédentes exemptes de sinistre.

9° Tout dommage inférieur à un dixième de la valeur de la récolte ne donne pas droit à un secours. Le secours attribué ne pourra dépasser 80 0/0. Le planteur qui, après un sinistre partiel, n'aura pas donné à la récolte les soins convenables, sera privé de tout secours.

10° Un fonds de réserve sera constitué au moyen de la retenue d'un dixième sur le montant des revenus annuels en vue des années exceptionnellement calamiteuses. Cette réserve sera augmentée du produit de ses propres revenus.

Administration de la caisse

11° La caisse est régie par un conseil d'administration composé de dix membres : Le préfet, président, les directeurs des contributions directes et des tabacs, le trésorier général, six conseillers généraux, soit trois de Cahors, deux de Gourdon et un de Figeac. Ces derniers, élus par le conseil général, seront rééligibles. Leurs pouvoirs cessent avec leur mandat électif. Dans ce cas, le conseil général les remplace.

12° Le trésorier général est trésorier de la caisse. Il en est responsable et en tient la comptabilité.

Toute délibération nécessitera la présence de six membres au moins.

Paiement des secours

13° Les livraisons étant effectuées, le Directeur des tabacs fera connaître le montant de la perte brute de chaque planteur.

14° Dans le mois qui suivra, le Conseil d'administration fera la répartition des secours au prorata de la perte de chaque planteur. En aucun cas, il ne pourra être fait appel de sa décision devant les tribunaux.

15° Quand les cotisations et les subventions annuelles auront été insuffisantes pour couvrir les secours, il sera fait un prélèvement sur les fonds de réserve.

16° Quand les secours attribués aux planteurs adhérents n'auront pas absorbé le produit des cotisations et des subventions annuelles, il pourra être accordé des secours aux planteurs de tabac non adhérents.

17° A la fin de chaque période quinquennale, le fonds de réserve pourra être réparti entre les planteurs sinistrés qui n'auront pu être intégralement indemnisés pendant la période. N'y auront droit que ceux qui auront rempli intégralement leur engagement quinquennal.

18° Les secours attribués seront payés par le trésorier-général sur des mandats de paiement signés par le président du conseil d'administration. Les mandats non présentés au paiement de l'année seront annulés.

GRAND CONCERT

DONNÉ PAR

L'Orphéon de Cahors
 Le Dimanche 17 mars 1895

Avec le gracieux concours de la musique du 7^e de ligne et plusieurs amateurs de la ville. Au profit des pauvres et de la caisse de la Société.

PROGRAMME

PREMIÈRE PARTIE

- 1° Marche Gauloise, chœur chanté par l'Orphéon, avec accompagnement de la musique du 7^e.
- 2° La Moisson, par M. Frécheville, orphéoniste, paroles de Jean Baraney
- 3° Un Jour, par M. L... (Faure).
- 4° Les Dragons de Villars, duo, par M. et M^{me} Aubran (Malliard).
- 5° Chanson bachique, par M. A... (Faure).
- 6° Les Myrtes, par M. Rollès, orphéoniste.
- 7° Premier acte de

LA FAVORITE

Grand opéra, musique de Donizetti
 Balthazar, M. AUBRAN. Fernand, M. DELLARD
 Chœurs par l'Orphéon

DEUXIÈME PARTIE

- 1° Ouverture des Quatre âges de l'homme (Lachner), par la Musique militaire.

2° Ballade de Charles VI, par M^{me} Aubran.

3° Paouro Flourto, poésie patoise de J. Deyma, mise en musique par G. Michel, chantée par M. L...

4° Les Chats, duo bouffe, chanté par M. et M^{me} Aubran.

5° Faust, grande fantaisie pour piano et violon, par MM. Barreau et X... (Gounod).

6° Ténor et Directeur

Saynette bouffe par MM. Aubran et Frécheville
 TROISIÈME PARTIE

1° Le Petit Duc, fantaisie, par l'Orchestre

2° Les Sapins, romance chantée par M. A...

3° Lœtitia Caprice, fantaisie pour piano, exécutée par M. Vigouroux

4° Un Rêve, mélodie chantée par M^{me} Aubran.

5° Les Cloches de Corneville

Chœurs chantés par l'Orphéon, 30 enfants de la ville, accompagnés par l'Orchestre (100 exécutants)

Entrée gratuite pour les membres Patrons et Dames Patronnesses

PRIX ORDINAIRE DES PLACES

La vente des immeubles Cangardel

Mercredi à eu lieu, au tribunal, la vente des immeubles Cangardel. Ils ont été adjugés aux prix suivants :

1^{er} lot. — Maison de la rue de la Liberté, M^e Mazières, 60,020 fr.

2^e lot. — Maison de la Gare, M^e Sautet, 27,260 fr.

3^e lot. — Immeuble situé rue Cathala-Coture, M^e Bon, 3,610 fr.

4^e lot. — Immeubles situés à Cessac, M^e Mazières, 540 fr.

5^e lot. — Propriété de Labéraudie, M^e Sautet, 60,500 fr.

6^e et 7^e lot blottés. — Propriété de Prayssac, M^e Billières, 31,000 fr.

Conférence socialiste

MM. Baudin et Turot feront, à Cahors, une conférence socialiste, vers la fin mars.

Viandes salées

A compter de ce jour, un marché spécial de viandes et graisses salées de porc est créé à Montauban.

Ce marché se tiendra le samedi sur la place Nationale. Pour éviter l'encombrement qui se produit les jours de foire, ce marché sera installé sur la place Lefranc-de-Pompignan, les 19 mars, 26 juillet, 13 octobre et 26 décembre.

Les jours de foire, le tarif des droits de place sur ce dernier emplacement sera le même que celui perçu les autres jours sur la place Nationale.

M. le commissaire central de police et les agents placés sous ses ordres sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pourquoi n'en ferait-on pas de même à Cahors.

M. Thomas J. Lipton qui simple garçon de magasin dans sa jeunesse, est aujourd'hui un des plus grands planteurs de thés de l'île de Ceylan et des Indes, qui a ses propres navires pour le transport de ses récoltes dans le monde entier, et dont le nom est aujourd'hui un des plus populaires dans le Royaume-Uni, vient de voir dignement couronner sa carrière; S. M. la Reine d'Angleterre lui a conféré sa fourniture personnelle.

La presse anglaise entière a donné à ce petit fait, parmi ses nouvelles du jour, une place d'honneur, qui prouve à quel point existe chez nos voisins d'Outre-Manche le culte de leur deux grandes qualités nationales, la persévérance et l'esprit commercial.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 9 mars au 16 mars 1895

Naissances

Bouxayre, Edmond impasse St-Urcisse.

Lacavalerie, Denis, rue Nationale, 19.

Décès

Sambat, Marie, veuve Mercadier, 52 ans, rue des Boulevards, 10.

Duc, Joseph, ex-huissier, 74 ans, rue Victor-Hugo 1.

Barnaud, Paul, voyageur de commerce, 31 ans, à l'hospice.

Sahut, Marie, 58 ans, veuve Gélis, rue du Rampart, 19.

Pallez, Emile, ouvrier, 52 ans, à l'hospice.

Abriol, Victorine, épouse Bennac, 69 ans, rue Labarre, 55.

Terret, Michel, ancien cantonnier, 76 ans, rue Nationale, 6.

Clergue, Jeanne, veuve Grin, 66 ans à l'hospice.

Baynat, Marie, 2 mois, place St-Maurice, 1.

De Renouard de Ste-Croix, Joséphine, 80 ans, veuve Dunoyer de Ségonzac, Bd. Gambetta.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 14 et 17 MARS

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénélon)

Allégo militaire. Gurtner.

La Fête au village voisin (ouvert.) Boïeldieu.

Il Baccio (valse) Arditi.

L'Éclair (fantaisie) Hélevy.

Bella (mazurka) Waldtefel.

PILULES GICQUEL, la Boîte 1^{fr} 50

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris, que nous publions aux annonces.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

C'est devant une salle impitoyablement vide qu'a été joué, jeudi dernier, *Le Genie de M. Poirier*, la délicieuse comédie d'Emile Augier et de Jules Sandeau. Plus nous allons et moins nous nous expliquons l'abstention presque systématique du public du jeudi. Pourtant que peut-on reprocher à la Direction? Rien, que nous sachions : M. Pras sait tirer parti des maigres décors et accessoires de notre théâtre; il s'ingénie à donner d'excellentes pièces; il a su composer une bonne troupe. Malgré tous ses efforts, les spectateurs sont rares. Nous ne pouvons que le regretter sincèrement.

La représentation de jeudi n'a rien laissé à désirer. Les artistes ont joué avec leur entrain habituel et bien interprété les rôles de cette comédie aussi satirique que spirituelle. M. Poirier, le commerçant retiré de ses affaires après fortune faite, qui s'imagine pouvoir devenir baron et pair de France en donnant sa fille à un gentilhomme ruiné, a été dignement représenté par M. Pras; son ami Verdelet, — M. Fillon — avait toutes les peines du monde à lui ouvrir les yeux sur sa véritable situation et à le dissuader qu'un commerçant qui a su faire prospérer ses affaires, n'est pas forcément destiné à devenir un homme d'Etat.

Quant au marquis Gaston de Presles, c'était bien le type du gentilhomme ruiné mais orgueilleux, qui ne voit dans le mariage qu'un moyen de redorer son blason et de payer ses dettes. Son beau-père...., nourricier comme un arbre fruitier; sa femme...., une petite pensionnaire.

Mais la petite pensionnaire est femme avant tout, elle aime profondément et n'en ressent que plus violemment la douleur que lui cause l'abandon et les fautes de son mari. Quoique de naissance obscure, elle sait donner des exemples de noblesse de cœur à ce gentilhomme qui croit ne pouvoir trouver d'élévation d'âme que chez ceux de sa race. Ce rôle difficile a été tenu par Mme Serres à laquelle nous adressons tous nos compliments.

Samedi 16 mars

CHARLOTTE CORDAY

Drame historique en 5 actes

BÉBÉ

Comédie en 3 actes par Emile de Najac

Dernières nouvelles

Nouvel attentat anarchiste

Paris, 16 mars.

Les fidèles qui assistaient hier soir, au nombre de près de 600, à la conférence que donnait à l'église de Clignancourt M. l'abbé Garnier, ont failli être victimes d'un nouvel exploit anarchiste.

Les agents de police mirent la main sur un individu qui venait d'enflammer une allumette et s'appretait à mettre le feu à la mèche d'une bombe.

Conduit aussitôt au commissariat de police, il déclare, avec forfanterie, que son intention était bien arrêtée de mettre le feu à l'engin dont il était porteur, dans l'intérieur de l'église.

On trouva dans ses poches des papiers et des cartes indiquant son affiliation à divers comités révolutionnaires et à divers groupes anarchistes de Saint-Ouen, de Paris et de Levallois-Perret.

L'engin était pour la circonstance, chargé de clous et devait, au cas où il aurait fait explosion, causer de graves accidents, peut-être la mort de plusieurs personnes.

L'enquête se poursuit et de nouvelles arrestations sont imminentes.

Nécrologie

Le général de Nansouty, directeur de l'observatoire du Pic-du-Midi, est mort, hier au soir, à Dax.

Les fraudes de Toulouse

L'avocat général termine son réquisitoire; il conclut à la culpabilité de tous les accusés.

Congrès ouvrier

Les représentants des ouvriers de toutes les compagnies houillères de France se réuniront en congrès, à Lens, le 20 mars.

Notaires arrêtés

On télégraphie de Tours que trois anciens notaires de Bourgueil ont été arrêtés et écroués à la maison d'arrêt de Chinon.

Ils sont poursuivis pour faux, escroquerie et usure.

A la Chambre

On reprend la discussion du budget des finances. Le chapitre 49 est adopté.

Sur le chapitre 50, concernant l'inspection générale des finances, M. Desfarge propose la création d'un poste d'inspecteur des finances pour vérifier la comptabilité des notaires.

M. Ribot n'accepte pas cet amendement qui met les notaires en suspicion; l'amendement est repoussé par 327 voix contre 149.

Tirages financier

Au tirage des obligations de l'emprunt de 1865 de la ville de Paris, le numéro 25.830 gagne 150.000 francs; le numéro 314.942 gagne 50.000 francs.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V, n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e, et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Toutes les vieilles préparations à base de copahu aussi démodées qu'inactives cherchent à renaitre de leurs cendres; vains efforts! Le Santal Midy guérit seul en 48 heures les affections que les autres médications n'améliorent qu'au bout de 15 jours; tel est le secret de son succès toujours croissant.

SOURDS

vous entendrez bientôt si vous adoptez la Méthode infailible Ramogino qui a obtenu plus de 16.000 cures dont voici des preuves : viennent d'être guéris : M^{me} Lelu, à Samois (Marne), d'une surdité de 13 ans; de Mazenod au Plessis (Seine-et-Marne), d'une de 40 ans; Foudrignier, à Fourmies (Nord), d'une de 15 ans; Thiriet, à Demanges-aux-Eaux, d'une de 21 ans; A. Hugonard, à St-Chamond (Loire), d'une de 15 ans; Sœur Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais a été aussi guérie de surdité, etc. Ecrire à M. le Directeur de l'Institut Ramogino, à Marseille, qui envoie sa notice contre un timbre de 15 c.

Tous les surmenés, tous les blasés, tous ceux qui fléchissent sous le poids des soucis, des fatigues ou des plaisirs digèrent mal et deviennent moroses; un verre de Vin de Peptone de Chaptal après le repas introduira dans l'estomac le meilleur des aliments, la viande pure digérée par la pepsine, facilitera leur digestion et ramènera chez eux la gaieté, la santé, les forces et la vigueur.

DÉJEUNER DES DAMES

Pour remplacer le chocolat ou le café au lait, dont les effets débilants sont si nuisibles à la santé des dames, nombre de médecins ordonnent le véritable Racahout de DELANGRENIER, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils prescrivent déjà aux enfants, aux anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt dans chaque ville. (Se défier des contrefaçons).

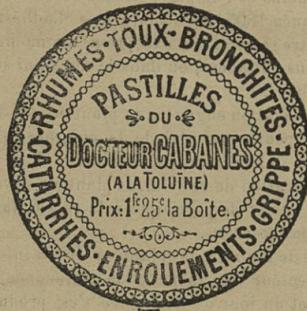
APPLIQUÉ GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS L. AUBOURG & C^{ie}

4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra) PARIS

La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.

S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR 4, Rue St^e-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

Les personnes qui renoncent aux visites à cause de l'ascension des étages élevés de nos demeures modernes éviteront tout essoufflement en aspirant la fumée des Cigarettes Indiennes de Grimault et C^{ie}.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du D^r CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph^{ie} DERBECCO, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



Printemps NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

ASSURANCES Directeurs-naires et Agents généraux sont demandés pour les Branches Grêle et Incendie.

Traitement fixe important et bonnes remises.

S'adresser à M. Clédy, Inspecteur d'assurances. Poste restante, à Moissac (Tarn-et-Garonne).

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.
Même des Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
M. LENORMAND, Médecin-Spécial, ex-Phlébotomiste, Aide-Major aux des Hôp^{itaux} Militaires, à MELUN (S-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

EXPOSITION



CAHORS 1881

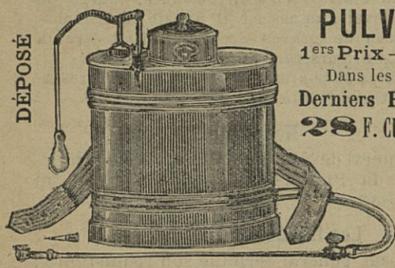
B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

1^{er} Prix — Hors concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

MACHINES A GLACE. — SPÉCIALITÉ : LE KLEIN-BOCK. — BIÈRE EN BOUTEILLE, Marque : Gambrius

BRASSERIE DE POISSAC, près Tulle (Corrèze)

Victor BÉRAL

Bière bock, Conserve en fûts et en bouteilles

Représentants sérieux sont demandés pour le département du Lot. Bonne commission. Envoi d'échantillons sur demande

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Vignes Américaines

Par millions de plants à la vente

Racinés, plants greffés soudés et boutures (toutes variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours des Vignobles, membre du Jury, Chevalier du Mérite agricole à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

Racinés 1^{er} choix

Jacquez, Herbemont, Solonis, Riparia, Othello, Clinton ou Plant-Pouzin ...	le mille 30 fr.
Rupestis du Lot « Forworths » métallica à	50 »
Rupestis ganzin, Martin, Riparia gloire	40 »
Rupestis Phénomène du Lot, 1 ^{er} choix extra	70 »

Plants greffés soudés 1^{er} choix

En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Solonis, Jacquez, Herbemont, Violla, à	le mille 120 fr.
Sur Rupestis et Hybrides, les prix seront donnés par correspondance.	

Pour les racinés et plants greffés, ils seront livrés par fractions, avec majoration de 2 fr. par cent en sus, sur le prix du mille

Boutures pour greffages

TALONNÉES SOUS L'ŒIL DE LA BASE ET AYANT 6 MILLIMÈTRES DE GROSSEUR

Riparia, Solonis, Clinton ou Plant-Pouzin	le mille 25 fr.
Jacquez, Herbemont, Noah	15 »
Rupestis, York, Violla, Riparia gloire	40 »
Boutures de 0 m. 50, pour pépinières, 5 fr le mille, excepté les Rupestis et Riparia gloire, qui sont vendues 10 fr.	

Toutes les marchandises sont rendues franco sur wagon Puy-l'Évêque et payables contre remboursement

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures, sur facture.

Pour plus amples renseignements, demander le prix-courant 1895 qui sera adressé franco sur demande

Raphia du Japon, 1 fr. le kilo. Pince Alliés, 4 fr Bouchons fendus 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande cousoude rugueuse du Caucase, fourrage produisant 8 récoltes par an. Prix, 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines